



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Dimanche 8 décembre 2024	Heure de départ	18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : -5 °C)	Vent	17 km/h (Nord-Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø
Inscriptions totales			84/99
Total des paris mutuels	\$320,169		
	Vétérinaire contacté : Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les courses de qualification ont été annulées par l'Association pour faciliter la préparation de la surface de course pour le programme des courses de nuit.
- Des retraits hâtifs ont été effectués par le vétérinaire (maladie) pour "JM STELLA" (entraîneuse Kelly Lacaille) dans la Course 1, "DINNER PARTY" (entraîneur Mandy Archer) dans la Course 9, et "DA TEMPTATION" (entraîneur Guy Gagnon) dans la Course 10.
Ces chevaux sont inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (7 jours).
- Examen avec Alain Thibert, représenté par Robert Eaton et en présence de la présidente Christine Crump et de la vice-présidente des ressources humaines Nanette Dean de Hard Rock, au sujet de son comportement envers le Dr Rocheleau dans l'avant-dernier droit à Rideau Carleton le 4 novembre.

- Après avoir examiné les résultats de l'enquête avec le participant et reçu des observations verbales, M. Thibert a été jugé coupable d'avoir enfreint les règles 6.17(c) (langage inapproprié), 6.17(d) (conduite inappropriée) et 6.20(b) (inconduite préjudiciable aux intérêts des courses) et s'est vu imposer une suspension complète de trente (30) jours, du 1^{er} au 30 janvier 2025, inclusivement.
Décision #2942291
- Examen avec Peter Andrusek, représenté par Robert Eaton et en présence de la présidente Christine Crump et de la vice-présidente des ressources humaines Nanette Dean de Hard Rock, concernant une ou plusieurs infractions possibles à la règle 6.23 de la CAJO (signaler rapidement aux juges toutes les infractions aux règles observées) concernant des allégations contre le juge de paddock O'Dwyer et un rapport reçu de la part du Dr Rocheleau concernant la conduite d'Alain Thibert à son égard le 4 novembre.
Après avoir examiné les détails et les antécédents liés à cette affaire, en discutant de la règle pertinente et en recevant des observations verbales, le jury a réservé sa décision.
- Examen avec le conducteur, David Pilon, au sujet de sa stimulation du cheval, "MACH N BLUE CHEEZ", lors de la Course 3, disputée le 8 août.
Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté des règles et exigences en matière de stimulation, un avertissement officiel a été inscrit sur la licence du participant en ce qui concerne la règle 22.23.03(b) de la CAJO (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable).
- L'examen avec le conducteur, Guy Gagnon, a été reporté au 15 décembre en raison de contraintes de temps.

Courses :

1. **Enquête** pour le #1, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), qui a fait un bris d'allure avant le départ.
Il n'a pas eu de l'équipement brisé.
Il s'était rendu après le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.
Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Le #9, "STOMPER TOM", (Ryan Guy), a fait des bris d'allure dans le dernier droit et à la ligne d'arrivée.

Le #9 a terminé la course en 7^e position et a été placé en 9^e position pour un bris d'allure prolongé (règle 22.27.02 de la CAJO).

Rien d'autre à signaler.

2. **Enquête** du départ du #3, "RAISING RUSTY", (Melanie Plourde), qui a fait un bris d'allure avant le départ.

Il n'a pas subi de bris d'équipement et avait déjà dépassé le poteau de remboursement lorsque le juge au départ a relâché le peloton.

Il est également réputé avoir pris un bon départ et se qualifie pour les bris d'allure dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur, Stephane Pouliot, en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

3. **Enquête** au sujet du #7, "BIG PETES STYLE", (Ryan Guy), concernant un possible bris d'allure survenu avant le départ.

Le #7 a subi un bris d'équipement (support de tête) au poteau de ¼ de mille.

Il est réputé avoir bénéficié d'un bon départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

4. Rien à signaler.

5. Examen du bris d'allure survenu au #5, "BEACH JOURNEY", (Guy Gagnon), dans le dernier droit et à la ligne d'arrivée.

Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué une obstruction au #6, "LYONS SHINING", (William Roy).

Aucun placement n'est requis comme le #5 a terminé la course en 6^e position (la dernière).

Rien d'autre à signaler.

6. L'ordre d'arrivée affiché était erroné et a été corrigé avant que la course soit officialisée.

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Le #1, "PERFECT MIA", (Sylvain Lacaille), devra se qualifier pour le temps (204¹).

Rien d'autre à signaler.

10. Le meneur du #7, "STONEBRIDGE HERMES", (Ryan Guy), sera présent pour l'examen de sa stimulation.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune